

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023**



L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19/09/2023

Administration

- Conventions avec la Communauté de Communes :
 - Utilisation des dispositifs sportifs et de la salle polyvalente – Pass'Sport
 - Groupements de commande fournitures administratives et produits d'entretien
 - Subventionnement de l'étude de revitalisation
- Création d'un nom de rue

Finances

- Créances éteintes non recouvrables

Travaux

- Proposition de devis pour passage fibre à l'école Henri Blanc

Informations diverses :

- Urbanisme :
 - Dossiers en cours et terminés
 - Retour sur la réunion liée aux cavités de l'impasse du moulin
 - Proposition de réunion avec les assistantes maternelles de Bréauté
- Formation aux gestes de premiers secours
- Préparation du marché de Noël
- Dégradations sur la commune
- Retours sur les commissions communales et intercommunales

Questions diverses

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale,
Mme BROUTE Karine,
M. DUPRE Samuel,

CONSEILLERS :

M. PASCAL Régis,
M. LAINNE Jean-Baptiste (*arrivé à 19h23*),
Mme LEMONNIER Valérie,
Mme COQUELLE Peggy
M. MANGIN Jérôme.

Absents excusés : M. VANDERMEERSCH Aldric, M. DELAUNE Valentin, Mme HATTON Amélie.

Procurations : M. VANDERMEERSCH Aldric à M. DUPRE Samuel,
M. DELAUNE Valentin à M. PASCAL Régis,
Mme HATTON Amélie à Mme COQUELLE Peggy.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

Mme LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'accord pour modifier l'ordre du jour du conseil municipal et ajouter une délibération concernant la prise en charge exceptionnelle pour la suppression de nids de frelons asiatiques, considérant l'urgence de la situation. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

➤ CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS'SPORT (DELIB n°01/10-10-2023)

M. le maire explique à l'assemblée le dispositif nationale « Pass'Sport Vacances » : la Communauté de Communes Campagne de Caux propose aux enfants de 5 à 16 ans plusieurs activités sportives pendant les vacances scolaires (Toussaint, Hiver et Printemps). Ce dispositif est gratuit pour les bénéficiaires et fait participer les associations sportives du territoire.

La Communauté de Communes a demandé l'utilisation des équipements sportifs de plusieurs communes du territoire, dont ceux de Bréauté. En cas d'intempéries, il a été demandé la possibilité d'utiliser la salle polyvalente.

Afin de permettre ce dispositif, M. le Maire propose à l'assemblée d'autoriser l'utilisation à titre gracieux des équipements sportifs et de la salle polyvalente dans le cadre du « Pass'Sport Vacances » par la signature d'une convention.

L'assemblée délibère et vote favorablement à l'unanimité.

Les élus demandent à ce que soit ajouté dans la convention la remise en état de la salle polyvalente pour ne pas refaire passer l'agent de ménage.

M. le maire précise les arrangements avec les créneaux pris par les écoles et les possibilités d'utiliser la salle pendant ces créneaux par la mairie ou une association si nécessaire.

➤ CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURES ADMINISTRATIVES (DELIB n°02/10-10-2023)

M. le Maire rappelle que ce sujet n'avait pas été délibéré au dernier conseil municipal, faute de précisions concernant les passations de commande. Il indique que, depuis, des précisions ont été apportées et confirment le fait que l'intégration dans un groupement de commandes oblige la commune à passer par ce même seul prestataire.

M. le Maire invite les élus à réagir et à voter.

L'assemblée refuse l'adhésion au groupement de commande à l'unanimité

➤ CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX GROUPEMENT DE COMMANDE PRODUITS D'ENTRETIEN (DELIB n°03/10-10-2023)

M. le Maire rappelle que ce sujet n'avait pas été délibéré au dernier conseil municipal, faute de précisions concernant les passations de commande. Il indique que, depuis, des précisions ont été apportées et confirment le fait que l'intégration dans un groupement de commandes oblige la commune à passer par ce même seul prestataire.

M. le Maire invite les élus à réagir et à voter.

L'assemblée refuse l'adhésion au groupement de commande à l'unanimité

➤ **CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX PORTANT SUR LE SUBVENTIONNEMENT DE L'ETUDE DE REVITALISATION (DELIB n°04/10-10-2023)**

Mme DHERVILLEZ rappelle que pour le schéma de référence, réalisé en 2021-2022, deux partenaires financiers ont été mobilisés : la Région Normandie et la Communauté de Communes Campagne de Caux. La subvention régionale a bien été versée, suite à la rédaction d'une convention bipartite. Cependant, à ce jour, la Communauté de Communes n'a pas pu verser la subvention, en l'absence de convention.

Il s'agit d'autoriser le maire à signer la convention pour régulariser la situation et recevoir la subvention validée initialement (25% de la dépense).

L'assemblée vote favorablement à l'unanimité.

Les élus échangent sur les différentes problématiques recensées auprès de la Communauté de Communes.

➤ **CREATION D'UN NOM DE RUE (DELIB n°05/10-10-2023)**

M. le maire laisse la parole à M. DUPRE pour ce point. Celui-ci explique qu'en l'absence de nom et de numéro de rue, il n'est pas possible d'avoir accès à la fibre et cela pose des soucis du côté de l'acheminement postal.

M. DUPRE évoque que pour la salle polyvalente mais aussi les équipements sportifs et les locaux techniques et associatifs, cela pose de réelle difficulté. Cette voie peut être facilement nommée et il est proposé à l'assemblée de la nommer « Rue du Stade », étant un nom neutre qui ne portera pas à polémique.

L'assemblée vote favorablement pour nommer cette voie « Rue du Stade », à l'unanimité.

M. DUPRE précise également qu'il est en train de lister les soucis de rue qui ne sont pas nommées (absence de pancarte) ou qui sont en décalage par rapport au cadastre.

➤ **CREANCES ETEINTES NON RECOUVRABLES (DELIB n°06/10-10-2023)**

Arrivée de M. Jean-Baptiste LAINNE à 19h23.

M. le maire donne la parole à Mme GUILBERT pour ce point. Elle explique que des recettes n'ont pas pu être recouvrées par la Trésorerie municipale, malgré des procédures de relance et de contentieux.

Dans ce cadre, le comptable public demande l'autorisation de placer ces recettes en dépenses, pour créances éteintes. Le montant de ces créances s'élève à 1 575,38€, à imputer à la section de fonctionnement du budget 2023. L'assemblée est invitée à donner son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions (Mme Pascale DHERVILLEZ et M. Jean-Baptiste LAINNE), décide d'éteindre la créance.

➤ **PROPOSITION DE DEVIS POUR PASSAGE FIBRE A L'ECOLE HENRI BLANC (DELIB n°07/10-10-2023)**

M. le Maire laisse la parole à Mme BROUTE pour ce point. Elle explique que le prestataire informatique de la mairie, DPI informatique, est venu sur place dernièrement à l'école et a sollicité le passage d'un électricien pour le passage électrique de la fibre pour l'école. Il existe une chambre de passage de câbles qui arrive devant la cantine. Il n'y aurait qu'une petite tranchée à faire pour rejoindre le bureau de la directrice et installer la fibre à l'école. Mme BROUTE présente un devis de 803,28€ HT, avec 250€ de fournitures de câble. M. DUPRE demande s'il serait possible d'aller voir à l'école pour récupérer d'ores et déjà le câble téléphone. Mme BROUTE propose que si le passage du câble est possible, le prestataire s'occupe de toute l'intervention (passage câble et raccordement). Les élus s'interrogent sur la fourniture de câble présentée au devis. L'assemblée est favorable sur le principe des travaux et reste en attente de précisions concernant le point fourniture.

Mme BROUTE précise que si cette solution est envisageable pour l'école, cela règlera le souci de raccordement pour le local de la dentiste juste à côté. Le contact de l'électricien sera transmis à la dentiste puisque la solution initiale (passage fibre par l'école) n'est plus d'actualité.

L'assemblée donne un avis favorable à l'unanimité sur le principe des travaux.

➤ **PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES (DELIB n°08/10-10-2023)**

M. le Maire informe que deux demandes de prise en charge de destruction de nids de frelons asiatiques ont été reçues. Les habitants ont fait appel à une entreprise conventionnée avec le Département 76 mais pas avec le prestataire conventionné de la commune (Allo Guêpes 76). Les habitants sont intervenus dans l'urgence car il y avait beaucoup d'insectes, une personne a été piquée et des enfants étaient présents...).

Il est proposé à l'assemblée d'accorder une aide exceptionnelle de 49€ par demande transmise soit un montant total de 98€.

L'assemblée vote favorablement à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'un article sera remis dans le bulletin municipal pour préciser aux habitants la procédure et la prise en charge financière.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ URBANISME

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée des dossiers d'urbanisme en cours et terminés :

- Déclaration préalable pour la commune de Bréauté – 11 Avenue du 8 mai 1945 (MAM) – Installation d'un abri de jardin – Décision de non-opposition le 04/10/23

- Permis de construire SCI de l'Oustal – 1 Rue Pierre de Coubertin – Suppression d'une fenêtre sur la façade Est, déplacée au pignon nord – Décision d'accord le 23/09/23
- Annulation d'un permis de construire route du Hertelay en date du 25/09/2023
- Permis de construire M. BLASK – 200 Route du Hertelay – Construction d'une maison individuelle – Décision d'accord le 22/09/2023. M. le maire précise que le talus de M. BLASK va être déplacé suite à l'intervention du Département 76 car il était trop près de la route départementale.

Point cavités Rue d'Héricy :

Mme DHERVILLEZ rappelle les réunions qui ont eu lieu avec les riverains de la Rue d'Héricy et de la Route de Gonfreville-Cailot concernant des indices de cavités sur ce secteur (impactant une petite partie de la propriété au 18 Rue d'Héricy). Une première réunion avait eu lieu avec les riverains pour expliquer le fait de lever le risque qui faciliterait le projet ainsi qu'avec les riverains des trois maisons au bout de l'impasse du moulin, également très impactées. Lors de cette réunion, il avait été convenu que le bureau d'études Explor-e viendrait expliquer les conséquences de la levée de ces indices.

Mme DHERVILLEZ indique que la deuxième réunion a été très constructive avec les riverains. Lors de l'intervention d'Explor-e, le prestataire propose 45 forages d'un côté, ce qui résoudrait la situation pour 80% des riverains, mais un des indices se situe en plein milieu de l'entrée de 4 maisons de l'impasse. Il propose donc d'intervenir sur 25 forages dans un premier temps. Si lors des forages un puit/une cavité est trouvé tout de suite, facturation au nombre de forage réalisé. Cependant, si après 25 forages rien n'est trouvé, la DDTM risque d'augmenter le périmètre de sécurité en plaçant tout le secteur en parcelle napoléonienne, ce qui est peu satisfaisant.

Concernant le financement des investigations, les riverains peuvent se constituer association avec la commune, et bénéficier d'une subvention de 25% du département ainsi que du fonds Barnier pour faire les forages et boucher la cavités (72 000€/hab). Par rapport au devis réalisé, Explor-e n'est pas inquiet sur le financement.

Une prochaine réunion est programmée le 10 novembre pour savoir ce que les gens en pensent et prendre une décision (constitution d'une association, intervention de chacun au sein de l'association...). Mme DHERVILLEZ indique que le financier n'est pas forcément le problème dans l'immédiat, c'est surtout l'incertitude de ne rien trouver avec les forages.

Le bureau d'études Explor-e demande à ce que les gens ayant la mémoire de quelque chose à cet endroit se manifeste pour gagner du temps sur la recherche lors des forages. Le prestataire semble certain qu'une marnière est présente à l'endroit identifié, du fait de la déclaration d'ouverture et la déclaration de réouverture retrouvées dans les archives.

Mme COQUELLE interroge sur la réaction des riverains des propriétés de l'impasse du moulin. Mme DHERVILLEZ répond que lors de la première réunion les échanges étaient tendus notamment concernant l'autorisation, à l'époque, du permis de construire. Lors de la seconde réunion, les explications données par le

bureau d'études ont été très claires pour resituer le contexte à l'époque, même si une personne a quitté la réunion en attaquant la commune. Côté mairie, il a bien été précisé qu'il n'y avait pas d'intérêt direct pour la commune car la présence de périmètre de risque n'empêche pas le projet communal Rue d'Héricy. Mme DHERVILLEZ a expliqué la vision « d'expérimentation » à travers cette situation, qui pourrait donner l'idée à d'autres riverains concernés ailleurs sur la commune pour lever des indices.

Mme BROUTE indique qu'il manquerait dans les plans environ 30% de marnières déclarées.

M. le Maire précise que le bureau d'études a bien dédramatisé la situation face à des retours assez anxiogènes. La réunion du 10 novembre sera élargie à d'autres personnes qui pourraient être concernées par d'autres indices un peu plus loin dans le secteur.

M. MANGIN demande si les riverains ont la possibilité de connaître en amont le coût des forages. Mme DHERVILLEZ précise que les sommes sont assez certaines pour les subventions et le fonds Barnier mais il n'est pas possible de connaître le coût final car cela dépend du nombre total de forage. Mme DHERVILLEZ précise cependant que les montants proposés aux riverains par le bureau d'études sont corrects et dans les prix du marché.

Réunion assistantes maternelles de Bréauté :

Un point a été fait sur place avec la CAF pour la subvention suite à l'installation de la MAMIP (*Maison d'Assistants Maternelles d'intérêt Public*). A ce jour un premier versement de 82 000€ a été reçu, sur les 117 000€ prévus.

Ce rendez-vous avec la CAF a permis de discuter sur les différentes stratégies pour la commune, et notamment une nouvelle installation de MAMIP. En effet, le nombre d'assistantes maternelles est décroissant (beaucoup de communes sont aujourd'hui sans assistante maternelle), et particulièrement sur le secteur de la Communauté de Communes. La tendance est à la MAMIP, mais pas que, et si la commune veut faire une seconde MAMIP, c'est possible, voir même l'installation d'une crèche sur Bréauté.

Malgré les difficultés de la première MAMIP lié à la rénovation de l'habitat ancien, il est proposé à l'assemblée d'envisager une seconde MAMIP sur Bréauté (compétence communale, à la différence de la crèche qui est de compétence intercommunale).

Mme COUELLE précise que les possibilités de tarifs d'une MAMIP et d'une crèche publique permettent de viser un public plus social.

Mme DHERVILLEZ propose à l'assemblée d'inviter à une réunion les assistantes maternelles pour faire le point sur cet éventuel projet, d'expliquer le déficit d'assistantes maternelles sur le territoire et savoir si certaines seraient intéressées pour s'insérer dans un projet, sachant que les exigences de la MAMIP ont un peu évolué (il faut à minima une assistante maternelle de Bréauté et deux du bassin de vie).

M. le Maire précise qu'il a entendu que des personnes sont intéressées mais aussi que d'autres ont peur de se voir voler leur clientèle.

M. MANGIN demande si les assistantes maternelles de la MAMIP seront invitées. Mme DHERVILLEZ précise que cela n'est pas l'objectif, la MAMIP étant déjà créée. L'objectif de cette future réunion est de pouvoir connaître leur avis/ressentis et leurs difficultés.

Cette réunion sera organisée un samedi matin avec environ 10/15 personnes.

L'assemblée n'émet pas d'objection ni de remarque particulière.

❖ FETES ET CEREMONIES

Préparation du marché de Noël 2023

A ce jour, M. PASCAL indique avoir reçu environ une dizaine d'inscriptions pour le marché de Noël. M. DUPRE précise qu'une affiche sera sur le prochain P'tit Bréautais en dernière page. M. PASCAL indique qu'une annonce sera diffusée sur Internet pour avoir des exposants, sur le courrier cauchois et une visite sera faite au salon de la gastronomie à Goderville et à la foire expo du Havre pour chercher des exposants.

M. PASCAL fait part d'un devis pour faire intervenir le groupe Corcovado percussions du Havre : 950€ pour 3h le dimanche après-midi. M. PASCAL et d'autres membres de la commission propose d'attendre d'avoir plus d'exposants avant de s'engager dans d'autres animations.

Mme DHERVILLEZ rappelle qu'à la dernière réunion d'adjoints, les élus étaient peu optimistes sur le nombre d'exposants au vu de la conjoncture actuelle. M. PASCAL va rappeler les exposants de l'année passée. Il indique que les illuminations ont été choisies avec 12 sur la route départementale, 2 à la gare, 6 en centre-bourg + 2

décors au sol à la mairie et 3 au pôle. Les installations auront lieu la dernière semaine de novembre et la dépose la première semaine de janvier.

Pour la sonorisation, deux entreprises ont été sollicitées : Décibel et sps évènements.

Au niveau des exposants, les spécialités seront multiples : restauration antillaise, couture, miel, coiffure, huîtres.

La Valentine et le Ch'ti Barak seront présents également. Les élus proposent de faire appel au club de foot.

M. PASCAL rappelle le tarif d'occupation : 10€ du mètre (1 ou 2 jours compris).

L'année dernière le marché de Noël a mobilisé 35 exposants (gratuité pour les exposants de Bréauté).

Les élus s'interrogent sur le fait de réaliser l'animation Corcovado même s'il y a moins d'exposants, considérant un budget similaire aux autres années.

Colis de Noël

Mme LEMONNIER informe du souhait d'arrêter une date pour distribuer les colis. Le marché de Noël étant le 9/10 décembre, il est proposé le 16 décembre.

La commission animations se réunira prochainement pour décider du contenu des colis, suite aux critiques de l'année dernière. Il est choisi de garder des produits locaux. Plusieurs élus évoquent l'idée de bons d'achat du montant du colis à utiliser chez les commerçants de la commune.

Mme COQUELLE propose que les colis de Noël soient distribués à ceux qui peuvent le jour du marché de Noël et ceux qui ne peuvent pas le recevront le weekend suivant. L'idée est validée par l'assemblée sur le principe, dans l'attente du choix du contenu des colis par la commission.

❖ ANIMATIONS

Formation aux gestes premiers secours

M. DUPRE informe que le nouveau défibrillateur est installé à la salle polyvalente. Concernant l'ancien, sa batterie a été changée et sera installé à la mairie. Il se renseigne pour faire une formation gestes premiers secours ouverte aux habitants de Bréauté. Deux devis ont été reçus, se révélant être assez cher. Il évoque le fait de se renseigner auprès des écoles d'infirmiers. L'idée serait de faire deux formations, une pour les habitants et une pour les agents. Concernant celle pour les agents, cela ne sera pas un souci financièrement car cette formation est cadrée par le code du travail et Mme GUILBERT peut se renseigner des possibilités auprès du CDG et du CNFPT.

❖ COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Commission rudologie (M. DUPRE) : dans l'attente que la Communauté de Communes se décide. A partir du 1^{er} janvier 2024, la loi va limiter à 30kg/hab/an les déchets alimentaires dans les ordures ménagères. Il n'existe pas de solutions idéales et il est difficile de trouver, beaucoup de questions restent en suspens. M. DUPRE indique qu'un article paraîtra dans le P'tit Bréautais pour indiquer que la Communauté de Communes reviendra vers les habitants sur ce sujet.

- Informations diverses :

Dégradations sur la commune

M. le maire informe que les WC près de l'église ont été très dégradés. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Il est évoqué le fait de fermer les toilettes la nuit.

Il évoque également plusieurs dépôts sauvages à côté de la ZA des sapins ainsi que plusieurs soucis de voisinage sur la commune. Mme DHERVILLEZ précise qu'il y a, malgré tout, des voisinages qui s'améliorent.

M. le Maire informe d'une réunion qui s'est tenue avec la députée qui souhaitait voir la commune avec le Maire, Mme DHERVILLEZ et M. DUPRE. Il y a eu de très bons échanges et Mme la députée s'est engagée à donner un coup de main pour le regroupement scolaire.

Point sur le repérage du bâti (OPAH) : Mme DHERVILLEZ rappelle l'ORT et la possibilité de l'étude de repérage de l'habitat dégradé. Suite au conseil de juillet, Mme DURIEC a obtenu la prestation et a commencé son diagnostic. Elle va prochainement intervenir chez les habitants sur les 3 thématiques (passoires thermiques, conditions de confort anormales, ...), afin de rédiger une fiche/habitant. Elle réalisera également un entretien/habitant. Un courrier va être transmis à tous les habitants pour prévenir du passage de la prestataire, accompagnée de Mme DHERVILLEZ, le samedi. L'état des lieux se fait sur environ 65 habitants. Les premiers

rendez-vous sont prévus le samedi 14 octobre. Le diagnostic est bien avancé ainsi que les fiches et les photos. Mme DHERVILLEZ rappelle les possibilités d'identifier de l'habitat dégradé et d'obtenir de l'Etat que la commune soit OPAH pour que les habitants obtiennent des subventions pour rénover leur habitat.

M. le Maire informe l'assemblée d'une réunion sur les zones d'accélération de production d'énergie renouvelable. Le développement de ces points de production d'énergie ne se réalise pas assez vite sur les EnR, c'est pourquoi les communes devront désigner des zones sur leur territoire pour faire de l'énergie renouvelable. La réaction des maires est unanime : sur le principe les gens sont d'accord mais dans la pratique l'acceptabilité ne se fait pas. L'Etat ne réalise pas l'état « mentalités » sur le terrain, menaces, etc...

M. le Maire informe de la réunion du comité de la zone Normandie à la région pour la SNCF. Point important pour 2024 : d'importants travaux sont prévus sur un tunnel entre Rouen et Paris, ce qui représentera un weekend sur deux sans train. M. le Maire a relancé pour les travaux des toilettes publics à la gare qui ne sont toujours pas réalisés.

M. le Maire informe de la visite du sous-préfet début novembre. Il sera interpellé suite aux refus de subventions.

M. le Maire informe que tous les élus sont invités le vendredi 13 octobre à la salle polyvalente à 18h30 pour la remise des prix des jardins fleuris et les médailles du travail ainsi que la médaille jeunesse sport et bénévolat.


M. le Maire informe que M. DODELIN invite le conseil pour la cérémonie de commémorations du 11 novembre, à 11h30 au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur à la mairie et le repas au Café du Village.

M. le Maire précise que l'agent ASVP va pouvoir démarrer ses interventions. Il a prêté serment chez le procureur et a eu deux jours de formation. Ses vêtements professionnels vont être commandés et il bénéficiera d'une journée de formation aux côtés de l'ASVP de Goderville.

Mme BROUTE indique qu'un petit déjeuner est organisé à l'école jeudi matin avec 4 stagiaires de la MFR (prise en charge à 50% par la mairie), qui sont actuellement en étude sur la nutrition.

M. PASCAL indique qu'une réunion pour le projet de terrain synthétique se tiendra le 18/10.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

| Elu | Signature |
|----------------------|--|
| Jean-Claude MALO |  |
| Pascale DHERVILLEZ |  |
| Karine BROUTE |  |
| Samuel DUPRE |  |
| Peggy COQUELLE |  |
| Jean-Baptiste LAINNE |  |
| Valérie LEMONNIER |  |
| Jérôme MANGIN |  |
| Régis PASCAL |  |